

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GLOMEL



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	13
Date de la convocation		
12 mars 2024		
Date d'affichage		
12 mars 2024		

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Eléonore KOGLER, Adjointe au Maire.

Présents : Eléonore KOGLER, Christophe LE DANTEC, Marguerite GUYOMARD, Pascal LE GALL, Martine TRUBUILT, Pierre-Yves MAHE, Catherine LE ROY, Olivier JUNG, Alain JOUAN, Jean-Yves JEGO, Christophe POPIOL

Absents/excusés : Bernard TRUBUILT (procuration pour Christophe LE DANTEC), Christine ROBIC (procuration pour Marguerite GUYOMARD), Emilie CALLEWAERT, Dominique LECANTE

Secrétaire de séance : Christophe POPIOL

En ouverture de séance, Mme KOGLER Eléonore Adjointe au Maire, propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vente du terrain GAGNY / LEGS BERTHOU Léonie

1 : Charte Ya d'Ar Brezhoneg – Certification niveau 1
Office Public de la Langue Bretonne
(Délibération n°2024/03/01)

Mme KOGLER Eléonore, adjointe à la culture et présidente du comité de développement de la langue et la culture bretonne, présente le projet de la Charte « Ya d'ar Brezhoneg ».

A ce titre, Mme AUDOIRE Ingrid chargée de développement et responsable de secteur Centre Bretagne de l'Office Public de la Langue Bretonne a été invitée.

L'Office de la Langue Bretonne a été créé en 1999 à l'initiative du Conseil Régional de Bretagne avec le soutien du Ministère de la culture et de la communication. Il devient l'Office Public de la Langue Bretonne en 2010 avec un conseil d'administration composé de représentant de l'Etat, des Conseils Régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire, et des Conseils Départementaux des Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan. L'OPLB met en œuvre les politiques linguistiques qui lui sont confiés par les pouvoirs publics. Il a pour principales missions la promotion de la langue bretonne et le développement de son usage dans la vie publique, en l'intégrant notamment à l'activité des collectivités.

L'OPLB a donc lancé la campagne « Ya d'ar brezhoneg » d'abord en direction des entreprises et associations en 2001 à l'occasion de l'année européenne des langues. Puis, en 2004, l'a étendue aux collectivités territoriales, en optant pour un processus de certification qui permet aux communes d'acquérir un label selon le degré d'implication et le niveau d'engagement choisis.

Vu la charte "Ya d'ar brezhoneg" élaborée par l'Office public de la langue bretonne,

Vu la consultation et l'avis favorable du Comité consultatif de développement de la langue et la culture bretonnes en date du 7 mars 2024,

Considérant l'attachement de la commune à la valorisation du patrimoine linguistique breton,

<u>Axe 1 : Afficher la langue bretonne :</u>	Code
- Panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune	1
- Signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie	11
- Ajouter les adresses de la commune dans leur forme en breton, au sein de la Base Adresse Nationale (BAN)	57
- Doter la mairie d'un logo bilingue	8
- Editorial bilingue	9
- Cartes de visite et signatures électroniques bilingues pour les agents de la commune (et pour les élus en faisant la demande)	5
- Signature d'un contrat de mission avec l'OPLB pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi	28
- Mettre en place un groupe de travail transversal (composé d'élus et agents) afin de suivre la mise en place des actions de la charte Ya d'ar brezhoneg	47

Axe 2 : Diffuser la connaissance de la langue

- Développer l'enseignement bilingue dans la commune (élargir l'offre, la promouvoir sur les comptes des réseaux sociaux relevant de la mairie, indiquer le choix entre l'offre bilingue et l'offre monolingue sur les dossiers d'inscription...)	25
- Payer le forfait communal pour les élèves scolarisés dans les écoles Diwan	49
- Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de bretons pour adultes (article dans le bulletin municipal, diffusion des affiches...)	15

Axe 3 : Utiliser la langue oralement dans les relations avec le public

- Message bilingue sur le répondeur de la mairie et bilinguisation des messages d'attente	3
- Marquage bilingue sur les véhicules de la mairie et/ou le matériel communal	17

Il est proposé :

- De valider l'adhésion de la commune à la charte moyennant une cotisation annuelle de 600 €,
- D'engager la commune au niveau 1 de la charte,
- De mettre en œuvre 5 actions minimum dont 2 sont obligatoires, dans un délai de deux ans,
- De donner tout pouvoir à Bernard TRUBUILT, Maire ou à Eléonore KOGLER, adjointe à la culture pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la gestion de ce dossier,
- De désigner deux personnes référentes qui seront chargées d'assurer le suivi de l'application de la charte, soit Mme Eléonore KOGLER, adjointe au maire ainsi que Fabien Foucher, agent territorial.

Avant délibérer, Mme KOGLER Eléonore adjointe au Maire, propose de recevoir les avis du conseil municipal.

Sur le thème de la certification de niveau 1, Jean-Yves JEGO et Christophe POPIOL se questionnent sur le besoin de voter tout de suite l'adhésion de la charte, sans avoir discuté au préalable des impacts scolaires, notamment avec les enseignants.

Jean-Yves JEGO n'est pas contre le projet de la charte et de promouvoir la langue bretonne, mais ne veut pas non plus s'opposer aux enseignants de l'école Bod Lann qui expriment des réserves quant à l'ouverture d'une filière bilingue.

Christophe POPIOL et Pierre-Yves MAHE expriment leurs inquiétudes quant à la capacité de l'école à accueillir une nouvelle classe, ainsi que concernant la nécessité de travaux supplémentaires pour la rénovation de l'école, en

l'absence d'aides substantielles de la part de l'Office de la langue bretonne.

Christophe POPIOL se demande s'il est possible de mener des actions pour promouvoir la langue bretonne au niveau de la commune, sans pour autant adhérer à la charte. Et quels sont les réels avantages de celle-ci et quelle est l'opinion générale des Glomelois concernant la langue bretonne ?

Olivier JUNG se pose aussi la question de l'utilité du Breton et le temps consacré ne va-t-il pas empiéter sur d'autres langues comme l'anglais ou d'autres matières.

Pour finir, les élus se posent la question des débouchés pour la suite du cursus scolaire où Mme GUYOMARD Marguerite explique le cas de sa fille qui n'a pas pu continuer la filière bilingue après le collège, car il y a très peu de place. Mais elle souligne que l'apprentissage de la langue bretonne a permis à sa fille de développer des facilités dans d'autres matières, telles que les langues et les mathématiques.

Une fois le débat terminé, chacun ayant pu s'exprimer, il est proposé de passer au vote :

Après en avoir délibéré, avec 2 voix contre, 5 abstentions et 6 pour, la charte « Ya d'ar Brezhoneg » est validée par le conseil municipal.

2 : Tarifs communaux 2024. (Délibération n°2024/03/02)

Eléonore KOGLER, Adjointe au maire, présente aux membres du conseil municipal les nouvelles propositions de tarifs communaux pour l'année 2024.

Avant de passer au vote Jean-Yves JEGO se désolé de l'état de la salle du lac (propreté, amiante dans l'hébergement) et explique l'intérêt de rendre la salle gratuite pour les associations à non but lucratif pour promouvoir des événements culturels pour la commune. Il ne faudrait pas non plus établir d'exceptions en se basant sur le cas de certaines associations bénéficiant de gratuités au cours de l'année.

Martine TRUBUILT explique que la gratuité des salles empêcherait les particuliers d'avoir accès à la salle, car elle serait plus souvent occupée par les associations.

Catherine LE ROY et Pascal LE GALL précisent que même avec la gratuité de la salle, il n'y aurait pas forcément plus d'événements sur la commune.

Pour finir, Jean-Yves JEGO voudrait que les photocopies soient gratuites pour les associations, car cela ne représente pas une dépense très importante pour la commune. Pierre-Yves MAHE souligne que cela représente également un investissement de temps considérable pour les agents municipaux et qu'il est important de prévenir les abus de la part de certaines associations.

Après cet échange, Eléonore KOGLER adjointe au Maire décide de passer au vote des tarifs et propose de voter les tarifs en les regroupant par blocs.

❖ **Cimetières de Glomel, Trégornan et Saint-Michel :**

Concession	30 ans		50 ans	
	Simple	Double	Simple	Double
	200.00 €	300.00 €	400.00 €	500.00 €

	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans
--	--------	--------	--------	--------

Colombarium	150.00 €	250.00 €	350.00 €	//
Mini-Tombe, Caverne	//	//	100.00 €	200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2024 pour les concessions du cimetière.

❖ **Salle du Lac :**

Manifestations	Glomelois	Hors Glomel
Weekend avec cuisine	350 €	500 €
Weekend sans cuisine	250 €	400 €
Particuliers + asso – ½ journée en semaine (Café d'enterrement, réunion)	50 €	100 €
Particuliers + asso – 1 jour en semaine	100 €	200 €
Associations – weekend avec cuisine	200 €	250 €
Associations cours hebdomadaire	Gratuit	50€
Associations des deux écoles	Gratuité 3 fois par an	//
Comité des fêtes de Glomel	Gratuité 2 fois par an	//
Location Sono	50 €	50 €
Caution Sono	150 €	150 €
Chauffage (par jour) – du 01/11 au 31/03	50 €	50 €
Caution de la salle	500 €	500 €
Chèque d'arrhes	30% de la location	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix contre et 12 pour, valide les tarifs 2024 pour la salle du Lac.

❖ **Partie Hébergement de la Salle du Lac (2 dortoirs de 11 lits et 2 chambres de 1 lit) :**

	1 nuit	Nuits supplémentaires
Location de l'hébergement	100 €	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2024 pour l'hébergement de la salle du Lac.

❖ **Salles de Trégornan et Saint-Michel :**

Manifestations	Glomel	Hors Glomel
Weekend	100 €	150 €
Réunion, café d'enterrement	25 €	30 €
Associations (événement)	60 €	100 €

Associations (réunion)	Gratuit	Gratuit
Comité des fêtes de Trégornan	Gratuité 2 fois par an	//
Cours de sport ou autres (hebdomadaire)	Gratuit	50 € par trimestre
Caution pour la salle	200 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2024 pour la salle de Saint-Michel et Trégornan.

❖ **Divers :**

Petite salle réunion mairie

Associations (cours hebdo)	50€ trimestre
Associations de Glomel	Gratuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2024 pour la petite salle de réunion mairie.

Photocopies

Particuliers + asso / Noir et blanc et couleur	A4 : 0.20€ / A3 : 0.40€
Associations de Glomel	A4 : 0.10€ / A3 : 0.20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 2 voix contre et 11 pour, valide les tarifs 2024 pour les photocopies.

Location tables et bancs (à retirer du lundi au vendredi sur place et à rendre propres)	
Jusqu'à 5 tables et 10 bancs	15 €
10 tables et 20 bancs	30 €
Associations de Glomel	Gratuit
Location du chapiteau (livraison et retour par la commune – montage et démontage 4 personnes à la charge du loueur)	
Glomelois	120 €
Location avec la salle du Lac	80 €
Associations de Glomel	Gratuit
Caution du chapiteau	150 €
Petit barnum 4X4 (A retirer et à ramener au local mairie)	
Glomelois	30 €
Associations de Glomel	Gratuit
Caution	75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs 2024 pour la location des tables et bancs et les 2 chapiteaux.

**3 : Compte-rendu du conseil d'école du 12/02/2024.
(Délibération n°2024/03/03)**

Marguerite GUYOMARD, adjointe au maire, donne lecture aux membres du conseil municipal du compte-rendu du conseil d'école :

- Dérogation pour une semaine à quatre jours

L'organisation du temps scolaire sur quatre jours a été réexaminée et l'ensemble du conseil d'école se prononce en faveur de la reconduction de la dérogation pour maintenir cette organisation.

Les jours et horaires d'école resteront donc inchangés.

- Point sur les projets de l'année :

La natation

Le cycle natation, concernant les élèves de Grande Section, CP, CE1 et CE2 s'est bien déroulé. L'organisation des séances avec l'école Saint Yves a permis de mutualiser les frais de transports et de mettre en relation les enfants des deux écoles dans un cadre différent de celui de la cantine. L'accueil à la piscine de Gouarec a été très satisfaisant cette année.

Les enfants des deux écoles se rencontreront à nouveau autour d'un événement sportif qui sera organisé en fin d'année scolaire.

Esgrime

Les élèves de CM1 et CM2 seront initiés à l'esgrime par Ewen Foucher, animateur sportif de l'association « Bretteur Rostren ». Ils pourront bénéficier de 6 séances, le projet a été validé par l'inspection, et est financé par l'Amicale Laïque.

Le conseil des jeunes

Après une présentation aux élèves de CM1-CM2 par Monsieur Olivier Jung du principe de « conseil des jeunes », les enfants se sont montrés très intéressés et motivés par cette démarche. L'organisation de ce conseil des jeunes sera votée au prochain conseil municipal et le recrutement des jeunes se fera ensuite rapidement. Les formulaires de candidature devraient être distribués avant les prochaines vacances scolaires.

Une sortie culturelle

Les élèves de maternelle et de CP-CE1 iront visiter une exposition autour de l'auteur de jeunesse Christian Voltz au mois de mai. Nous découvrirons les techniques d'illustration utilisées par cet auteur-illustrateur et sa démarche d'auteur, nous travaillerons à cette occasion sur son œuvre. Cette exposition aura lieu à l'Abbaye de bon repos, nous profiterons de cette occasion pour pique-niquer et nous promener autour de l'Abbaye.

Des nouvelles de l'album réalisé avec Amandine Jung

Le maquettage est en cours de réalisation. Amandine Jung avait présenté en début d'année scolaire son travail d'illustration aux élèves. L'édition de ce livre devrait pouvoir se faire grâce à une prévente, et la sortie du livre devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année scolaire.

- Questions diverses.

Cantine

Les représentants des parents d'élèves ont souhaité voir aborder ce sujet. En effet, certains points comme la gestion des enfants sur le temps de cantine, la qualité et l'équilibre des repas ainsi que le fonctionnement et l'organisation du service préoccupent un certain nombre de parents.

Une réunion est prévue, à l'initiative des élus, elle réunira des représentants de parents des deux écoles, les cantinières, les élus, et si possible deux enfants qui feraient remonter les remarques de l'ensemble des enfants. Cette réunion aura lieu le 19 février.

Parking

Des problèmes de sécurité persistent aux heures de pointe de l'utilisation du parking de l'école. Des voitures garées à des endroits non autorisés, des piétons n'empruntant pas les couloirs prévus pour eux, ainsi que des vitesses excessives constatées. Une réflexion est en cours pour accentuer les signalisations qui permettraient de mieux faire respecter les

règles de circulation sur ce parking dont la taille n'est plus adaptée à sa fréquentation. Ce point sera évidemment pris en compte dans les travaux de rénovation de l'école.

Rénovation de l'école

Une réunion est prévue le 20 février, lors de laquelle le CAUE présentera les orientations possibles pour une rénovation ou reconstruction des bâtiments scolaires.

Retour sur le spectacle et goûter de fin d'année.

Le spectacle et le goûter organisés par le CCAS pour les élèves des écoles ont été très appréciés des enfants. C'est une initiative qui a été également très appréciée des parents. Cette expérience sera renouvelée, et dès à présent une attention particulière sera accordée à la recherche d'un spectacle de qualité adapté à tous les âges.

Motion pour rejoindre le collectif départemental « 45 classes ».

Une motion a été adoptée pour rejoindre le collectif départemental qui s'oppose actuellement aux mesures de carte scolaire très destructrices. Cette motion est jointe au compte rendu.

Commission régionale pour la défense de la langue Bretonne.

En fin de séance Monsieur le Maire a évoqué la visite en mairie de la représentante de cette commission régionale qui avait sollicité une réunion avec l'inspecteur de l'éducation nationale et les élus afin d'aborder la question de l'enseignement du breton à Glomel. Les enseignants n'ayant pas été conviés à cette discussion.

Nous avons évoqué ce qu'impliquerait une filière Bilingue à l'école de Glomel. Cela nécessiterait de scinder l'école en deux filières, une monolingue et une bilingue, ce qui fragiliserait les effectifs dans les deux filières et à terme mettrait en péril le maintien des postes. Si une école entièrement bilingue était envisagée, cela supposerait le renouvellement de l'équipe qui n'est pas formée pour enseigner le breton et estime qu'il n'est pas sérieux de prétendre qu'au bout de neuf mois de formation elle serait en mesure de proposer un enseignement bilingue de qualité. Cette hypothèse ferait en outre fuir une grande partie des familles qui ne sont pas demandeuses d'un tel enseignement comme l'ont indiqué les représentants de parents présents.

Même si tout le monde convient qu'il est important de faire vivre la culture bretonne, le conseil dans sa majorité n'approuve pas la mise en place de l'enseignement du breton à l'école publique du Bod Lann, et rappelle par ailleurs que l'offre concernant cet enseignement est bien présente sur le territoire et que ces filières ne sont pas fréquentées à la hauteur des moyens déployés.

A la fin de la lecture du compte-rendu, il est précisé aux membres du Conseil que :

- Une chaîne a été installée afin d'empêcher les voitures de se garer aux endroits non autorisés jouxtant le parking de l'école.
- Une seule candidature, à ce jour, a été réceptionnée pour le conseil des jeunes.
- L'impression de l'album d'Amandine JUNG est en bonne voie.
- Les cours d'escrime ont débuté. 2 séances ont déjà été effectuées.
- La motion de la carte scolaire 2024 dans les Côtes d'Armor a été approuvée en Conseil municipal du 21 février dernier.
- La rencontre entre le CAUE et l'équipe pédagogique s'est effectivement tenue le 20 février 2024 en mairie. Cette réunion a permis à l'équipe pédagogique de travailler avec le CAUE sur le projet de rénovation de l'école publique, où elle a exprimé ses attentes et ses besoins.

4 : Vente du terrain GAGNY / LEGS BERTHOU Léonie (Délibération n°2024/03/04)

Vu le dossier relatif à la vente de la parcelle CH-129 de 364 mètres carrés située à GAGNY à 8 Km de l'EST de PARIS, dans le cadre du LEGS BERTHOU Léonie,

Considérant que ladite parcelle est estimée à 218 000€ HT par les Domaines par la méthode dite comparative,

Considérant que la commune est propriétaire à 40% de ladite parcelle et souhaite vendre dans le cadre d'une proposition amiable négociée à 210 000€,

Considérant que le permis de construire de l'acquéreur a été accepté et est maintenant purgé de tout recours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 abstention et 11 pour décide :

1. D'approuver la vente de la parcelle CH-129 au prix de 210 000€ dans le cadre d'une proposition amiable négociée.
2. D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la vente du terrain GAGNY.
3. De fixer la date de signature de la vente le 11 avril 2024.

Questions diverses :

- Christophe POPIOL signale la présence de poux à l'école publique et propose un nettoyage supplémentaire pour les literies de l'école. Ce problème étant récurrent, des élus proposent d'accompagner les familles et de faire une campagne de prévention.
- Jean-Yves JEGO alerte sur la coupe des arbres et les talus arrachés, en prenant exemple des arbres enlevés sur la route de Kerviguen. Il voudrait que le Conseil municipal apporte une voix ou un signal face à ce problème, même si les actions sont limitées.
- Jean-Yves JEGO revient aussi sur la décision favorable de l'enquête publique pour l'ouverture de la fosse 4 d'Imerys et rapporte le travail sérieux de la commissaire enquêtrice Madame BLANCHARD. En effet, cette dernière a signalé dans son rapport une suspicion d'infiltration au niveau de la fosse 2 et une présence d'une faille sur la fosse 3 qui pourrait présenter un risque pour l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, Eléonore KOGLER, adjointe au Maire a levé la séance et ont signé les membres présents.

Nom - Prénom	Signature
Bernard TRUBUILT	Absent avec procuration a Christophe LE DANTEC
Eléonore KOGLER	
Christophe LE DANTEC	
Marguerite GUYOMARD	
Pascal LE GALL	
Martine TRUBUILT	
Christophe POPIOL	
Christine ROBIC	Absente avec procuration a Marguerite GUYOMARD
Pierre-Yves MAHE	
Catherine LE ROY	

Olivier JUNG	
Emilie CALLEWAERT	Absente
Alain JOUAN	
Jean-Yves JEGO	
Dominique LECANTE	Absente